



Institut polytechnique de Grenoble

**GUIDE PRATIQUE
POUR INSCRIPTION / REINSCRIPTION**

Inscription et réinscription en ligne ou en présentiel

***LA PREPA DES INP
CYCLE INGENIEUR***

Edition juillet 2017

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION A LA PREPA DES INP ET EN CYCLE INGENIEUR

→ Quand m'inscrire ?	page 3
→ Où m'inscrire ?	page 4
→ Quels documents fournir ?	page 5
→ Combien coûte l'inscription ?	page 6
→ Modalités de paiement de l'inscription	page 7
→ Cas particulier d'exonération et de remboursement	page 8
→ Régime de sécurité sociale de l'étudiant	page 9
→ Comment compléter le dossier d'inscription ?	page 10
→ Codifications	page 11

→ Quand m'inscrire ?

	PERIODE D'INSCRIPTION						
	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année		Licence Pro.
	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel	En ligne	En présentiel	En présentiel
La Prépa des INP	Du 05/07/17 au 25/07/17	Du 29/08/17 au 01/09/17	Du 06/07/17 au 18/07/17	Du 29/08/17 au 31/08/17			
Ense³	Du 07/07/17 au 21/07/17 (AST) & Du 24/08/17 au 08/09/17	Du 28/08/17 au 13/10/17	Du 07/07/17 au 25/07/17 & du 24/08/17 au 08/09/17	Du 28/08/17 au 13/10/17	Du 07/07/17 au 25/07/17 & du 24/08/17 au 15/09/17	Du 28/08/17 au 13/10/17	
Ensimag <i>Cycle Ingénieur + Apprentissage</i>							
Esisar <i>Cycle préparatoire</i>	Du 06/07/17 au 25/07/17 & du 23/08/17 au 30/09/17		Du 17/07/17 au 25/07/17 & Du 23/08/17 au 30/09/17				
Esisar <i>Cycle Ingénieur + Apprentissage</i>	Du 23/08/17 au 30/09/17		Du 17/07/17 au 25/07/17 & Du 23/08/17 au 30/09/17		Du 17/07/17 au 25/07/17 & Du 23/08/17 au 30/09/17		
Génie Industriel <i>Cycle Ingénieur + Apprentissage</i>							
Pagora <i>Cycle Ingénieur + Apprentissage</i>	Du 23/08/17 au 21/09/17	Du 04/09/17 au 21/09/17	Du 23/08/17 au 21/09/17	Du 04/09/17 au 21/09/17	Du 23/08/17 au 21/09/17	Du 04/09/17 au 21/09/17	Du 18/09/17 au 06/10/17
Phelma <i>Cycle Ingénieur + Apprentissage</i>	Consulter le site Internet de Phelma	Sur rendez-vous proposé par la gestionnaire de scolarité	Consulter le site Internet de Phelma	Sur rendez-vous proposé par la gestionnaire de scolarité	Consulter le site Internet de Phelma	Sur rendez-vous proposé par la gestionnaire de scolarité	

→ Où m'inscrire ?

Les inscriptions ont lieu au service scolarité de votre école.

ECOLE	PERSONNE CONTACT (nom, e-mail, tel)	ADRESSE
Prepa INP	Carina CATALDI Tél : 04 76 57 47 81 carina.cataldi@grenoble-inp.fr Patricia BRUNEL Tél : 04 76 57 45 78 patricia.brunel@grenoble-inp.fr prepa.scolarite@grenoble.fr	Bâtiment Pluriel 701, rue de la piscine Domaine universitaire - B.P. 81 38402 ST MARTIN D'HERES Cedex
Ense³	Virginie PULFER Tél : 04 76 82 71 65 scolarite.ense3@grenoble-inp.fr	21, avenue des martyrs CS90624 38031 GRENOBLE cedex 1
Ensimag	1A : Ouarda CESARANO Tél : 04 76 82 72 66 ouarda.cesarano@imag.fr 2A : Stéphanie PECHEUR Tél : 04 76 82 72 88 stephanie.pecheur@imag.fr 3A : Véronique CAILLAT Tél : 04 76 82 72 15 veronique.caillat@imag.fr Alternance : Nathalie CAIATI Tél : 04 76 82 72 49 nathalie.caiati@imag.fr	681, rue de la Passerelle Domaine universitaire – B.P. 72 38402 ST MARTIN D'HERES Cedex
Esisar	<u>Prépa des INP Valence/apprentissage</u> Murielle GUILLERMIN Tél : 04 75 75 94 34 prepa.valence@grenoble-inp.fr <u>Prépa intégrée Esisar/cycle ingénieur</u> Marine BOULANGER Tél : 04 75 75 94 53 scolarite@esisar.grenoble-inp.fr <u>Apprentissage</u> Morgane CERVERO Tel : 04 75 75 94 67 scolarite@esisar.grenoble-inp.fr	50, rue Barthélémy de Laffemas B.P. 54 26902 VALENCE Cedex 09
Génie industriel	1A : Valérie DEMICHELI Tél : 04 76 57 47 45 valerie.demicheli@grenoble-inp.fr 2A : Sylvie MALANDRINO Tél : 04 76 57 49 33 sylvie.malandrino@grenoble-inp.fr 3A : Hélène LEMAIRE Tél : 04 76 57 46 50 helene.lemaire@grenoble-inp.fr Apprentissage : Jocelyne ROGES Tél : 04 76 57 45 65 jocelyne.roges@grenoble-inp.fr	46, avenue Félix Viallet 38031 GRENOBLE Cedex 1
Pagora	Isabelle DUFRENEY Nathalie AGOPIAN Tél : 04 76 82 69 41 ou 04 76 82 69 31 service-scolarite@pagora.grenoble-inp.fr	461, rue de la Papeterie Domaine universitaire CS10065 38402 ST MARTIN D'HERES Cedex

<p>Phelma</p> <p><i>Pour joindre le responsable et son adjoint :</i> scolarite@phelma.grenoble-inp.fr</p>	<p style="text-align: center;"><u>1A</u> scol1a@phelma.grenoble-inp.fr Ingrid PORTIGLIATTI Tél : 04 56 52 92 21 Laura FIORESE Tél : 04 56 52 91 73</p> <p>~~~~~</p> <p style="text-align: center;"><u>2A/3A Filières (+ 1A/2A/3A Apprentissage)</u></p> <p style="text-align: center;">✉ Mails génériques : toujours préciser la filière</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>CSI-SEI-SICOM-SIM</u> : c3s@phelma.grenoble-inp.fr• <u>PNS-GEN-EPEE-BIOMED</u> : pgeb@phelma.grenoble-inp.fr• <u>BIOMED : Laurence PRINTANT</u> Tél : 04 76 56 52 92 18 laurence.printant@phelma.grenoble-inp.fr• <u>EPEE : Fina FIORCAPUCCI</u> Tél : 04 76 82 67 22 ou 04 76 56 52 91 22 fina.fiorcapucci@phelma.grenoble-inp.fr• <u>GEN : Leila TEMIM</u> Tél : 04 56 52 91 70 leila.temim@phelma.grenoble-inp.fr• <u>PNS : Virginie MICHON</u> Tél : 04 56 52 91 75 virginie.michon@phelma.grenoble-inp.fr• <u>SICOM : Noëlle CHAPAYS</u> Tél : 04 56 52 92 27 noelle.chapays@phelma.grenoble-inp.fr• <u>SIM : Ophélie GRECO</u> Tél : 04 56 52 92 17 / 04 76 82 66 32 ophelie.greco@phelma.grenoble-inp.fr• <u>SEI : Rosine FUNG-YEE</u> Tél : 04 76 52 91 18 rosine.fung-yee@phelma.grenoble-inp.fr <p>~~~~~</p> <p>Apprentissage CSI : Valérie MARTIN-JAY Tél : 04 56 52 91 71 valerie.martin-jay@phelma.grenoble-inp.fr respcsi@phelma.grenoble-inp.fr</p> <p>~~~~~</p> <p>NANOTECH/MaNuEn/EMINE/FAME : Eliane ZAMMIT Tél : 04 56 52 91 72 eliane.zammit@phelma.grenoble-inp.fr</p>	<p>Grenoble INP - PHELMA - MINATEC 3, Parvis Louis Neel CS50257 38016 GRENOBLE Cedex 1</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

➔ **Quels documents fournir ?**

Le récapitulatif des pièces à fournir est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.grenoble-inp.fr/formation/2017-documents-relatifs-a-l-inscription-et-a-la-reinscription-547346.kjsp?RH=INP_FORMATION

→ Combien coûte l'inscription ?

Le coût de l'inscription comprend des droits obligatoires et des droits facultatifs :

Droits obligatoires :

➤ **Droits de scolarité**

Cursus Ingénieur – Diplôme conjoint – Prépa INP	Droits de scolarité
Droit universitaire	560.00 €
Service Documentation Bibliothèque	34.00 €
FSDIE	16.00 €
Médecine Préventive	5.10 €
TOTAL	615.10 €

➤ **Responsabilité Civile « Vie privée »**

Dans le cadre de votre inscription à Grenoble INP, vous devez obligatoirement justifier d'une assurance Responsabilité Civile.

Si vous êtes déjà assuré, vous devrez fournir un justificatif indiquant la « garantie responsabilité civile vie étudiante et vie privée ». Si le contrat en cours ne couvre pas l'année universitaire, vous vous engagez à le renouveler pour garantir sa couverture jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Dans le cas contraire, vous pourrez :

- soit vous adresser à l'organisme de votre choix, le justificatif devant faire apparaître expressément la mention ci-dessus,
- soit souscrire lors de votre inscription un contrat responsabilité civile auprès des mutuelles étudiantes.

➤ **Sécurité sociale**

Le montant de la cotisation étudiante est de **217 €**.

Pour définir si vous êtes affiliable, vous reportez au tableau en page 9.

Vous pouvez également consulter les sites Internet de :

- la LMDE : <https://etab.lmde.fr/>
- la SMERRA : <https://smerra.fr/19-securite-sociale>

Droits facultatifs :

➤ **Complémentaire santé**

Si vous ne bénéficiez pas d'une complémentaire Santé et que vous souhaitez en souscrire une, les mutuelles étudiantes proposent plusieurs contrats (vous reportez aux brochures).

Exemple :

Sécurité Sociale



Je dois payer : 10,40 €
La Sécurité Sociale prend en charge : 17,60 €

Sécurité Sociale

+
Assurance Complémentaire Santé (ACS)



Je dois payer : 1 €
L'ACS prend en charge : 9,40 €
La Sécurité Sociale prend en charge : 17,60 €

- **Grenoble INP-Alumni** (Association des diplômés et élèves de Grenoble INP)
Site internet : <http://alumni.grenoble-inp.fr/>
Le montant de la cotisation est de **19 €**.

➔ **Modalités de paiement de l'inscription :**

➤ **Inscription via le web**

L'inscription en ligne est conditionnée par le paiement des droits d'inscription par carte bancaire.

Attention, si vous utilisez une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé.

Paiement au comptant : paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie.

Paiement échelonné en 3 fois : ce dernier est autorisé si le montant des droits dus est supérieur à 300 euros et si la saisie a lieu avant le 20 septembre. La première échéance est immédiate, les 2^{ème} et 3^{ème} prélèvements auront lieu à 30 jours d'intervalle, de date à date.

➤ **Inscription en présentiel**

- *Paiement au comptant* : règlement possible soit par carte bancaire, soit par virement, soit en espèces si montant ≤ 300 euros, soit par mandat cash si montant ≥ 300 euros et $\leq 1\,500$ euros, soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Institut polytechnique de Grenoble (1 seul chèque regroupant la totalité du coût de votre inscription).
- *Paiement échelonné en 3 fois* : ce dernier est possible uniquement par carte bancaire auprès de l'Agence comptable. Il est autorisé si l'inscription a lieu au plus tard le 23 septembre et si le montant des droits dus est supérieur à 300 euros. La première échéance est immédiate, les 2^{ème} et 3^{ème} prélèvements auront lieu à 30 jours d'intervalle de date à date.

CAS PARTICULIERS

❖ **EXONERATION / REMBOURSEMENT DE PLEIN DROIT**

Sont concernés les étudiants :

- boursiers sur critères sociaux
- boursiers du gouvernement français
- pupilles de la nation

Démarches pour bénéficier de l'exonération de plein droit :

Présenter l'avis d'attribution :

- définitive de bourse pour l'année universitaire en cours
- ou l'avis d'attribution conditionnelle, pour l'année en cours
- ou la notification définitive de l'année précédente.

Pour les deux dernières situations, vous devrez impérativement produire l'avis d'attribution définitive de l'année en cours avant le **30 novembre 2017**.

Si au moment de l'inscription, vous ne pouvez pas fournir l'un des justificatifs cités plus haut, vous devrez acquitter les droits, vous pourrez vous faire rembourser dès que vous serez en mesure de présenter un justificatif recevable.

L'exonération ou le remboursement des droits portent sur les droits de scolarité (sauf médecine préventive) et sur la cotisation sécurité sociale (sauf pour certaines catégories de boursiers du gouvernement français, voir attestation de bourse).

❖ **EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS REFUGIES**

Sont concernés les étudiants pouvant justifier d'un statut de réfugié ou en attente d'une décision.

L'exonération des droits portent sur les droits de scolarité (sauf médecine préventive et cotisation sécurité sociale).

❖ **EXONERATION / REMBOURSEMENT SUR DECISION de l'administrateur général**

Peuvent demander l'exonération sur décision individuelle, les étudiants qui rencontrent des difficultés financières. Les demandes d'exonération sur décision de l'administrateur général sont instruites par la commission sociale étudiante.

Les candidats intéressés doivent s'adresser rapidement au service scolarité de l'école pour retirer un dossier de demande d'exonération.

Si vous choisissez de vous inscrire en ligne, vous pourrez présenter une demande de remboursement.

L'exonération ou le remboursement des droits portent uniquement sur les droits de scolarité (les cotisations médecine préventive et sécurité sociale ne font pas l'objet de remboursement).

REGIME DE SECURITE SOCIALE DE L'ETUDIANT

ETUDIANT FRANÇAIS			
Régime de sécurité sociale des parents	Régime de sécurité sociale de l'étudiant en fonction de son âge entre le 1 ^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018		
	Jusqu'à 19 ans inclus <i>Né(e) après le 31/08/1998</i>	20 ans <i>Né(e) entre le 01/09/98 et le 31/08/97</i>	De 21 ans à 28 ans <i>Né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/1989</i>
Régime général : Salariés du secteur privé, fonctionnaires, ouvriers d'Etat, MSA, salariés ou exploitants agricoles, praticiens conventionnés, Banque de France, artistes et auteurs, agents des collectivités locales, CCI de Paris	ATP (1) (assuré à titre personnel) : Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE ET GRATUITE	Sécurité sociale étudiante - OBLIGATOIRE et PAYANTE SAUF si étudiant boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou Pupille de la Nation	
Artisans, commerçants, professions libérales (sauf médecins, dentistes, auxiliaires médicaux conventionnés), mines, clerks et employés de notaire, militaires et gendarmes, EDF/GDF, cultes, RATP, Sénat, pays avec conventions bilatérales, étudiant français dont les parents ne cotisent pas en France	Couvert(e) par la Sécurité sociale des parents Pas d'affiliation au régime étudiant	Sécurité sociale étudiante - OBLIGATOIRE et PAYANTE SAUF si étudiant boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou Pupille de la Nation	
Marine marchande, Comédie Française, Assemblée nationale, Théâtre National de l'Opéra, Port Autonome de Bordeaux	Ayant droit des parents Pas d'affiliation au régime étudiant		Affiliation au régime étudiant Cotisation obligatoire SAUF si étudiant boursier de l'enseignement supérieur ou du gouvernement français ou Pupille de la Nation
SNCF	Couverture par la sécurité sociale des parents		
ETUDIANT ETRANGER			
Etudiant de l'EEE* avec une CEAM** ou attestation de remplacement délivrée par un pays autre que la France	Pas d'affiliation au régime étudiant français si CEAM valide du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018		
Etudiant de EEE* sans CEAM** Séjour en France > 3 mois	Sécurité sociale étudiante française - OBLIGATOIRE et PAYANTE		
Etudiant des autres pays (hors EEE*) Séjour en France > 3 mois	Sécurité sociale étudiante française • OBLIGATOIRE et GRATUITE jusqu'à l'âge de 19 ans inclus • OBLIGATOIRE et PAYANTE (SAUF si étudiant boursier du gouvernement français) si l'âge de 20 ans est atteint dans l'année universitaire		
Etudiant de Nouvelle-Calédonie ou Polynésie	Pas d'affiliation au régime étudiant Pas de cotisation	Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE	
CAS PARTICULIERS			
Etudiant salarié en France, en CDI ou CDD Demandeur d'emploi indemnisé	Selon le contrat de travail :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Si ≥ 150 h / 90 jours ou ≥ 600 h / an : - affiliation au régime sécurité sociale de l'activité professionnelle - pas de cotisation étudiante si le contrat couvre l'année universitaire - acquittement de la cotisation étudiante si le contrat ne couvre pas l'année universitaire • Si ≤ 150 h / 90 jours ou ≤ 600 h / an : affiliation au régime sécurité sociale étudiante + acquittement de la cotisation étudiante 		
Etudiant demandeur d'emploi indemnisé	Pas d'affiliation au régime étudiant français sur présentation de l'Attestation Pôle Emploi mentionnant l'indemnisation sur toute l'année universitaire de référence		
Etudiant bénéficiant du statut d'ayant droit du conjoint	Pas d'affiliation au régime étudiant français si le nom de l'étudiant est précisé sur l' attestation vitale du conjoint		
Etudiant de plus de 28 ans	Non affiliable au régime étudiant français SAUF si début des études avant l'âge de 28 ans, ou interruption des études pour raison médicale		
Echanges internationaux - Séjour < 3 mois	Non concernés par cette réglementation : préconisation de souscrire une assurance privée		

* Espace économique européen

**

Carte européenne d'assurance maladie

La cotisation doit être versée au moment de l'inscription.

ATTENTION : en cas d'affiliation au régime étudiant, le choix d'un centre payeur (LMDE ou SMERRA) est obligatoire.

(1) L'étudiant se situant dans le cadre ci-contre est affilié au régime étudiant, mais n'a pas de cotisation à régler. Il bénéficie du remboursement des soins à titre personnel.

NB : Lors d'une 1^{ère} affiliation au centre de sécurité sociale étudiant, l'étudiant doit fournir au centre payeur choisi :

- une attestation de médecin traitant
- un RIB (relevé d'identité bancaire)

Durant chaque année universitaire, l'étudiant doit mettre à jour sa carte VITALE AVANT LE 31 DECEMBRE

➔ Comment compléter le dossier d'inscription ?

➤ NUMERO I. N. E (11 caractères)

L'Identifiant National Etudiant (INE) est le numéro matricule étudiant qui se trouve :

- ✓ pour les bacheliers : sur votre relevé de notes du baccalauréat français (BEA),
- ✓ pour les étudiants déjà inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français : sur votre précédente carte d'étudiant.

➤ NUMERO D'ETUDIANT (8 chiffres, uniquement pour les réinscriptions)

Reportez le numéro qui figure sur votre carte d'étudiant de l'Institut polytechnique de Grenoble de l'année précédente.

➤ PREMIERE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS (*1^{ère} année après le baccalauréat*)

Renseignez l'année universitaire de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français, y compris CPGE, classes préparatoires dites intégrées, licence, IUT, BTS, écoles d'ingénieur, écoles de commerce, instituts catholiques, facultés privées, IUFM...

➤ STATUT

Pour les auditeurs libres : fournissez la lettre d'admission du directeur d'école précisant cette qualité.

➤ AUTRE ETABLISSEMENT FREQUENTE POUR L'ANNEE EN COURS

L'inscription à l'Institut polytechnique de Grenoble étant inscription principale, les droits devront y être acquittés au taux plein.

➤ SI VOUS PENSEZ ETRE EN SITUATION DE HANDICAP OU D'INCAPACITE TEMPORAIRE

Pour vous permettre de bénéficier éventuellement d'aménagements spécifiques, notamment à l'occasion d'examen, il est important :

- d'indiquer la nature de votre handicap ou incapacité temporaire lors de votre inscription,
- de vous reporter à la fiche « 1^{ères} formalités » disponible dans le dossier d'inscription
- de vous déclarer au Service Accueil Handicap de l'Université de Grenoble.

Ces informations sont confidentielles. Vous devez préciser si vous autorisez l'établissement à communiquer sur votre situation, de façon anonyme, lors d'enquête ministérielle notamment.

➤ Pour connaître la liste des codes, vous reporter à la page 11.

CODIFICATIONS

➔ **BACCALAURÉAT – ÉQUIVALENCE**

Il s'agit de la série du baccalauréat ou de l'équivalence obtenue par l'étudiant.

Il convient de rester vigilant et de renseigner des séries de baccalauréat cohérentes avec l'année d'obtention du baccalauréat (nouvelles séries depuis la session 1995).

LES SESSIONS ANTÉRIEURES A 1995		LES SESSIONS POSTÉRIEURES ET ÉGALES A 1995	
	➔ Bacs généraux		➔ Bacs généraux
A	A - Philosophie - Lettres (ou <i>Philo</i> , session antérieure à 1984)	S	Scientifique
B	B - Economique et Social (ou <i>Technique Et Economie</i> , session antérieure à 1984)	L	Littéraire
A1	A1 - Lettres - Sciences	ES	Economique et Sociale
A2	A2 - Lettres - Langues	0001	Bac International
A3	A3 - Lettres - Arts Plastiques		➔ Bacs technologiques
A4	A4 - Langues Mathématiques (jusque session 1985)	STI	Sciences et Techniques Industrielles
A5	A5 - Langues (jusque session 1985)	STT	Sciences et Technologies Tertiaires (jusque session 2006)
A6	A6 - Education Musicale (session antérieure à 1984)	STG	Sciences et Technologies de la Gestion (depuis session 2007)
A7	A7 – Arts Plastiques (session antérieure à 1984)	STL	Sciences et Technologies de Laboratoire
C	C - Mathématiques et Sciences Physiques (ou <i>Mathématiques Élémentaires</i> , session antérieure à 1984)	SMS	Sciences Médico-Sociales
D	D - Mathématiques et Sciences de la Nature (ou <i>Sciences Expérimentales</i> , session antérieure à 1984)	STPA	Sciences et Technologie du Produit Agro-Alimentaire
DP	D' - Sciences Agronomiques et Techniques	STAE	Sciences et Technologie de l'Agronomie et de l'Environnement
E	E - Mathématiques et Techniques	F11	F11 - Musique
0001	Bac International	F11P	F11P - Danse
	➔ Bacs technologiques	F12	F12 - Arts Appliqués (session antérieure ou égale à 1998)
F1	F1 - Construction Mécanique	HOT	Hôtellerie
F2	F2 - Electronique		➔ Bacs professionnels
F3	F3 - Electrotechnique	0021	Bacs Professionnels Industriels
F4	F4 - Génie Civil	0022	Bacs Professionnels Tertiaires
F5	F5 - Physique	0023	Bacs Professionnels Agricoles
F6	F6 - Chimie	ÉQUIVALENCES	
F7	F7 - Biologie Option Biochimie	0030	Capacité de Droit
F7P	F7P - Biologie Option Biologie	0031	Titre Etranger Admis Nationalement en Equivalence
F8	F8 - Sciences Médico-Sociales	0032	Titre Français Admis Nationalement en Dispense
F9	F9 - Equipement Technique – Bâtiment	0033	ESEU A ou D. A. E. U. A
F10	F10 - Microtechnique (session antérieure à 1984)	0034	ESEU B OU D. A. E. U. B
F10A	F10A - Microtechnique Option Appareillage	0035	Promotion Sociale
F10B	F10B - Microtechnique Option Optique	0036	Validation d'Etudes, d'Expériences Professionnelles, d'Acquis Personnels
F11	F11 - Musique	0037	Autre cas de non bacheliers
F11P	F11P - Danse	N.B. : Trois séries de baccalauréats technologiques (hôtellerie : 'HOT' / Danse : 'F11P' / et Musique : 'F11') sont valides et gardent le même code avant 1995 et après 1995. De même pour le BAC International qui reste codé à 0001	
F12	F12 - Arts Appliqués (session antérieure ou égale à 1998)		
F	F - Spécialité non précisée		
G1	G1 - Techniques Administratives		
G2	G2 - Techniques Quantitatives de Gestion		
G3	G3 - Techniques Commerciales		
G	G - Spécialité non précisée		
H	H - Techniques Informatiques		
HOT	Hôtellerie		

➔ **PRATIQUE D'UNE DISCIPLINE SPORTIVE OU ARTISTIQUE DE HAUT NIVEAU**

AE	Art – Etudes	M4	Hand-Ball
A4	Athlétisme	N4	Judo et disciplines associées
98	Autres sports de haut niveau	P4	Natation
B4	Aviron	Q4	Planche à voile - Voile
C4	Badminton	R4	Plongée
D4	Basket	S4	Rugby
E4	Boxe française	T4	Ski alpin
04	Cyclisme	U4	Ski de fond
F4	Danse contemporaine – Jazz	U5	Stretching
G4	Equitation	V4	Tennis
H4	Escalade	W4	Tennis de table (ping-pong)
I4	Escrime	14	Tir à l'arc
J4	Football masculin et féminin	X4	Volley-Ball
K5	Golf	24	V.T.T.
K4	G.R.S. (Gymnastique Rythmique et Sportive)	Y4	Water - Polo
L4	Gymnastique Sportive		

➔ **PROFESSION ET CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE (PCS)**

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique (<i>dont aide éducateur</i>)
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession

➔ **ACTIVITE PROFESSIONNELLE AU COURS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE (ACTIVI)**

A	Inactivité	E	Emploi supérieur à 6 mois
B	Dispositifs de conversion	F	Aide éducateur
C	Emploi inférieur ou égal à 1 mois	G	Autre emploi jeune
D	Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois	H	Etudiant rémunéré au titre de ses études

➔ AIDES FINANCIÈRES

0	SANS	Sans Financement	H	PRET_BANC	Prêt Bancaire
1	INRIA	INRIA	I	PARENTS	Ressources des parents
2	SFERE	SFERE	J	CONJOINT	Ressources du conjoint
3	EGIDE	EGIDE	K	ATER	ATER
4	ADEME	ADEME	L	CHOMAGE	Allocation au retour à l'emploi
6	CNRS Région	CNRS / Région	N	ERASMUS	ERASMUS
9	CEMAGREF	CEMAGREF - Bourse des Ministères de la Recherche et de l'Agriculture	O	CEA / CFR	CEA / CFR
<	COLL-TER	Collectivités territoriales	P	MONITEUR	Moniteur
A	RECHERCHE	Allocation de recherche	R	CERN	CERN
B	CIFRE	CIFRE	T	TEMPUS	TEMPUS
C	FONDATION	CNOUS	Ù	INDUSTRIE S	Bourses industries
E	CNRS / BDI	CNRS / BDI	X	MIN	Autres ministères
F	ETRANGER	Gouvernement Etranger	Z	AUTRE	Autre financement

➔ BOURSES

01	BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANCAIS
02	BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
07	FONDS NATIONAL D'AIDE D'URGENCE
14	BOURSIER DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE
15	BOURSIER EIFFEL
17	BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS payant la sécurité sociale

→ TYPE DE CLASSE PREPARATOIRE

1^{ère} année	Scientifique	11101	MPSI (Maths Physique / Sciences de l'ingénieur)	2^{ème} année	Scientifique	11201	MP (Maths et Physique)
		11103	PCSI (Physique Chimie / Sciences de l'ingénieur)			11202	MP* (Maths et Physique)
		11105	PTSI (Physique Technologie / Sciences de l'ingénieur)			11203	PC (Physique et Chimie)
		11109	BCPST (Biologie Chimie Physique / Sciences de la Terre)			11204	PC* (Physique et Chimie)
		11110	TSI (Technologie et Sciences Industrielles)			11205	PSI (Physique et Sciences de l'ingénieur)
		11111	TPC (Technologie Physique Chimie)			11206	PSI* (Physique et Sciences de l'ingénieur)
		11112	TB (Technologie et Biologie)			11207	PT (Physique et Technologie)
		11114	ENS Cachan C en 2 ans (Arts, Création industrielle)			11208	PT* (Physique et Technologie)
		11115	Ecole Nationale Vétérinaire			11209	BCPST (Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre)
		11116	Marine Marchande			11210	TSI (Technologie et Sciences industrielles)
	Economique	12101	Préparation économique et commerciale (Scientifique)		11211	TPC (Technologie, Physique et Chimie)	
		12102	Préparation économique et commerciale (Economique)		11212	TB (Technologie et Biologie)	
		12103	Préparation économique et commerciale (Technologique)		11213	ATS (Technologie industrielle – Prépa en 1 an pour Techniciens supérieurs)	
		12104	ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)		11214	ENS Cachan C en 2 ans (Arts et création industrielle)	
		12105	ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et gestion)		11215	Classes prépa agricoles post BTSA / BTS / DUT	
	Littéraire	13101	1 ^{ère} année Lettres		12201	Préparation économique et commerciale (Scientifique)	
		13103	1 ^{ère} année Lettres et Sciences Sociales		12202	Préparation économique et commerciale (Economique)	
		13104	1 ^{ère} année Ecole nationale des Chartes		12203	Préparation économique et commerciale (Technologique)	
		13105	1 ^{ère} année Saint-Cyr option Lettres et Sciences Humaines		12204	ENS Cachan D1 en 2 ans (Economie, Droit et Gestion)	
					12205	ENS Cachan D2 en 2 ans (Economie, Méthodes quantitatives et Gestion)	
			12206	ENS Cachan D1 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)			
			12207	ENS Cachan D2 en 1 an (Prépa en 1 an pour techniciens supérieurs)			
			Littéraire	13201	2 ^{ème} année Ecole normale supérieure lettres		
				13202	2 ^{ème} année Ecole nationale sup. Fontenay-Saint-Cloud		
				13203	2 ^{ème} année Groupes Sciences Sociales		
				13204	2 ^{ème} année Ecole nationale des Chartes		
				13205	2 ^{ème} année Saint-Cyr option Lettres & Sciences Humaines		

→ CONCOURS COMMUN POLYTECHNIQUE

MP	Mathématiques, Physique
PC	Physique, Chimie
PSI	Physique et Sciences de l'Ingénieur
PT	Physique et Technologie
TPC	Technologie et Physique Chimie
TSI	Technologie et Sciences Industrielles